Belgique • France • Luxembourg

10 ANS

Association Transfrontalière de l'Agglomération du Pôle Européen de Développement

Programme cofinancé par l'Union européenne

RÉGION WALLONNE

IDELUX

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy

LE GOUVERNEMENT du Grand-Duché de Luxembourg

SI KOR

INSTEAD

AGAPE

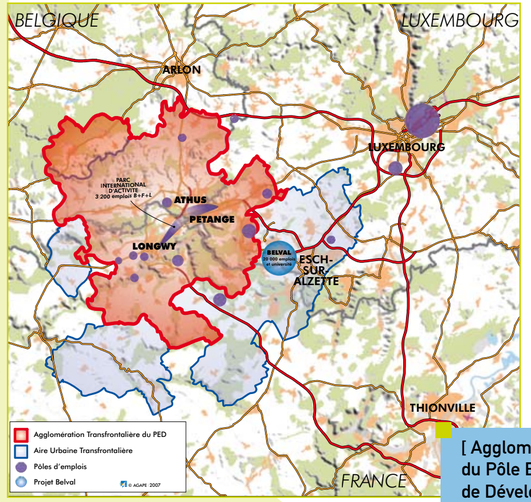

[Agglomération Transfrontalière du Pôle Européen de Développement]

SECTEUR BELGE :
Idelux :

4 communes	170 km2	29 677 habitants

SECTEUR LUXEMBOURGEOIS :
SIKOR

3 communes	53 km2	42 316 habitants

SECTEUR FRANÇAIS :
Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy

18 communes	133 km2	54 546 habitants
TOTAL :	**356 km2**	**126 539 habitants**

(Population au 1er janvier 2006)

© Association Transfrontalière du Pôle Européen de Développement 2007
n° ISBN : 978-2-9513913-6-9
Crédit photo : Idelux, AGAPE, CCAL, CEPS-INSTAD, Commune de Differdange, Commune de Saint-Léger, SIAAL,SEMITUL, Gouvernement de la Province de Luxembourg

[Sommaire]

[10 ans]

- L'Association Transfrontalière du Pôle Européen de Développement a 10 ans ! 3
- Inventer une gouvernance Transfrontalière : la création de l'Association Transfrontalière du PED 5
- L'Association Transfrontalière du Pôle Européen de Développement 7

[Charte d'agglomération]

- Des objectifs partagés 9

[L'observation territoriale transfrontalière]

- Un outil unique dans la Grande Région 11
- Le moteur économique luxembourgeois 11

[Schéma de développement]

- Des objectifs politiques 12
- Les ressorts d'une nouvelle polarité 12
- Pour une gestion commune de l'espace public 13

[Témoignages d'acteurs]

- Témoignages 18

[Avenir]

- 2013... 2017... 2050 : Trois dates clés pour imaginer un avenir commun 22

[ATPED]

- Objectif et but, Equipe technique 25

[1996-2006]

[L'Association Transfrontalière du Pôle Européen de Développement a 10 ans]

Le 1er février 1996 était créée une association transfrontalière entre les Etats, les Régions et les communes impliquées dans le projet de re-conversion économique du PED engagé depuis le milieu des années 80.
Cette création a ouvert une nouvelle fenêtre dans les coopérations transfrontalières, complémentaire aux actions économiques et visant à structurer une agglomération transfrontalière intégrée.
Ces dix années de coopération transfrontalière entre les communes de l'Agglomération Transfrontalière du PED et les Etats et Régions partenaires ont permis d'observer, de comprendre et d'anticiper nombre de mutations. Les objectifs fondateurs de l'Association Transfrontalière ont ainsi été largement atteints : notre espace de vie et notre potentiel de croissance sont parfaitement identifiés, et nos atouts et faiblesses font aujourd'hui l'objet d'un diagnostic partagé.
Ce diagnostic a permis de fixer des objectifs de développement qui ont constitué les supports de notre Charte d'Agglomération Transfrontalière.
Cette plaquette veut témoigner, d'une part, des principales étapes qui ont permis de décrire cet espace commun, d'autre part, des résultats obtenus grâce à la mutualisation des moyens et l'aide de l'Europe.
Cette phase de fabrication d'outils d'observation nous permet aujourd'hui de disposer d'une capacité d'expertise d'autant plus fiable qu'elle dispose de suffisamment de recul.

Certes nous sommes loin aujourd'hui des objectifs fixés en 1985 en matière de réindustrialisation et pourtant la re-conversion économique a effectivement eu lieu - elle est en cours.
En 10 ans l'Agglomération Transfrontalière a vu doubler ses flux de travailleurs frontaliers. Les ressorts de son économie en ont été assez profondément transformés. Son renouveau démographique nous a surpris.
Si pendant toute cette période l'Association Transfrontalière a été un témoin privilégié de ce développement, elle n'a pas été un acteur de cette croissance du fait de son statut. Ses travaux ont permis de comprendre les évolutions, d'orienter certains choix, d'anticiper les conséquences de telle ou telle décision, et très fréquemment de tenir le rôle de « facilitateur » dans les actions engagées par des tiers. Mais l'Association Transfrontalière n'a pas été créée pour agir concrètement sur le terrain en se substituant à ses membres : Communes, Groupements de Communes, Etats ou Régions.
L'Association Transfrontalière existe à l'interface de l'identification des enjeux (les études) et des actions (mise en œuvre des projets), dans le respect des prérogatives et compétences de ses membres.
Le cadre associatif au sein duquel s'exerce la « gouvernance transfrontalière » nous porte à rechercher les consensus politiques. Or les défis auxquels nous seront confrontés d'ici 2020 nécessiteront de faire des choix.
Va-t-on pouvoir animer le Projet d'Agglomération Transfrontalière sur ce mode consensuel encore 10 ans ?
Une Agglomération de 130 000 habitants pourra-elle se satisfaire d'un co-pilotage associatif pour faire émerger des réalisations communes structurantes ?

Il s'agit d'anticiper les conséquences de l'augmentation des flux migratoires croissants qui pèsent sur le marché du logement, la mobilité des habitants et sur l'employabilité de la main d'œuvre.

Cette élévation démographique appelle également des réponses en termes d'amélioration de l'offre de services, notamment pour la petite enfance.
Enfin, à l'heure du développement du quartier Belval et de son pôle universitaire et tertiaire, on doit relever le défi de la qualité de vie pour hisser l'Agglomération Transfrontalière au même niveau que les principales agglomérations voisines, souvent moins peuplées que le PED mais mieux structurées car relevant de droits nationaux.

Il nous faut donc travailler à la création d'outils d'interventions efficaces, en complément de ce qui existe de part et d'autre des frontières, et maintenir notre capacité d'expertise pour éclairer nos décisions.

Un débat s'ouvre sur cette question de la gouvernance transfrontalière.
Rendez-vous en 2017 ?

Jean-Paul DONDELINGER,
Président de l'Association Transfrontalière du PED et bourgmestre de la commune d'Aubange (B)

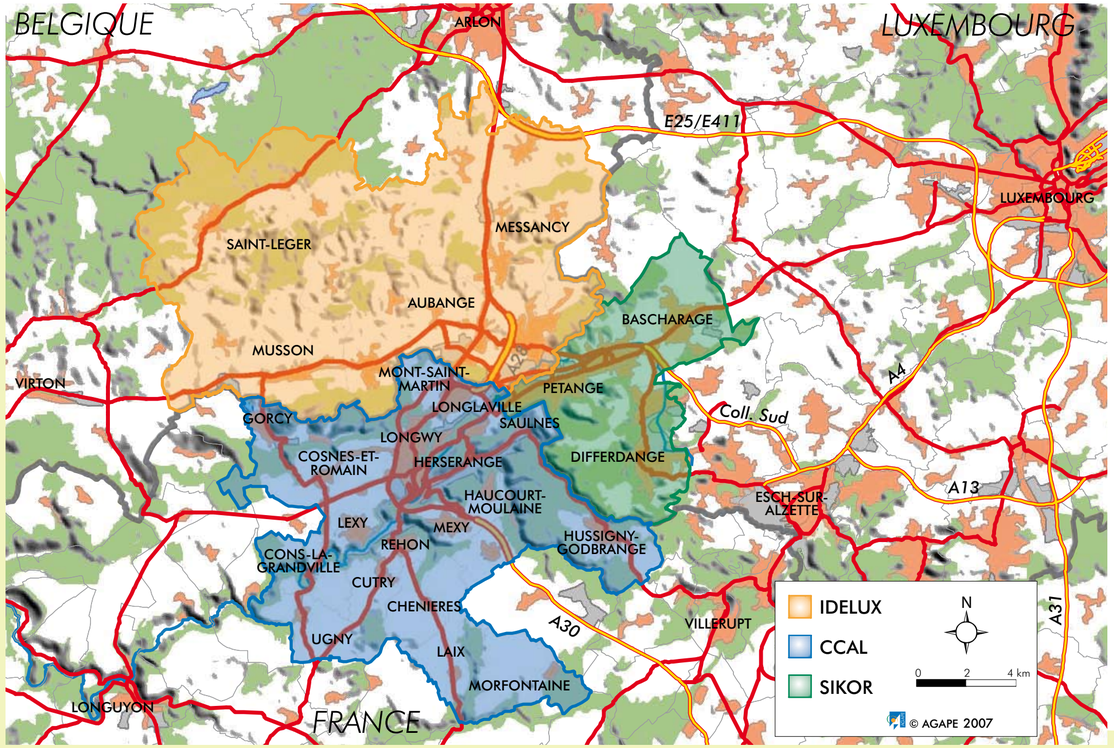

[Inventer une gouvernance transfrontalière]

La création de l'Association Transfrontalière du PED]

Dès 1992, le projet a été engagé par les instances du PED à travers une étude globale des atouts, forces et faiblesses de l'espace transfrontalier.
En mars 1993, cette étude a débouché sur quatre scénarios de développement d'un Projet d'Agglomération.
Le scénario retenu était basé sur la mise en place d'un partenariat transfrontalier très intégré visant à faire émerger un pôle économique et urbain fortement positionné dans son environnement interrégional.

Le 27 mai 1993, le Comité de Pilotage (maires et bourgmestres) a validé ce choix et a souhaité commencer ses travaux par :

- le choix définitif du territoire de l'Agglomération ;
- la recherche d'un nom qui ne fasse plus référence aux frontières mais à la création d'un nouvel espace européen ;
- l'actualisation et la mise en cohérence des documents d'urbanisme existants.

La Résolution Commune, signée le 29 octobre 1993 par les Ministres de l'Aménagement du Territoire de la France, de la Région Wallonne et du Grand-Duché de Luxembourg, a fixé le cadre général du « Projet d'Agglomération Européenne du PED ».

Elle a proposé aux communes et collectivités locales de construire ensemble un avenir commun.

Le schéma du programme de travail retenu s'est orienté sur trois axes :

- la création d'une base commune de données dans les domaines des équipements publics, du foncier, du logement, de l'emploi et des commerces et la mise en cohérence des documents d'urbanisme sur le territoire de l'Agglomération du PED.

De ces travaux naîtra l'un des premiers Système d'Information Géographique (SIG) (voir page 10) transfrontalier sur 3 pays. Ce SIG est devenu un outil de référence et a permis de procéder à des avancées très significatives en termes d'identification des enjeux transfrontaliers à l'échelle de l'ensemble de la région.

- la définition d'une Charte d'Agglomération (voir page 9) pour fixer l'affectation des espaces du territoire selon une stratégie définie en commun.

Cette charte, destinée à être transposée dans chacun des systèmes juridiques et réglementaires nationaux, incarne la dimension politique du projet.

- la mise en place d'une structure de gestion commune capable de préciser le projet et de le rendre opérationnel : les prémices de la constitution de l'Association Transfrontalière du PED (voir page 7).

[TÉMOIGNAGE]
JACQUES HOUBART

ancien directeur de la Mission Interministérielle du Pôle Européen de Développement, actuel directeur général de la Mission Opérationnelle Transfrontalière

« Pour la Mission Interministérielle du PED, l'enjeu était bien la reconversion économique du bassin sidérurgique et de permettre aux élus du territoire transfrontalier de s'approprier ce projet de pôle en se donnant un avenir commun. C'est là l'origine du projet d'Agglomération Transfrontalière. Nos intentions étaient d'aller jusqu'à la création d'une structure de gouvernance politique apte à prendre des décisions communes pour le bien-être de la région. Il me semble aujourd'hui important d'entrer dans la phase concrète de cette réalisation. Il serait donc souhaitable que les élus s'organisent pour mettre en place cette instance de décision, d'autant plus qu'il existe à présent un outil juridique communautaire, le Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT). Celui-ci peut en effet rassembler des collectivités locales (communes, départements, régions) et des Etats. C'est une véritable opportunité qu'il appartient aux élus du territoire transfrontalier de saisir pour apporter aux habitants les services qu'ils attendent.»

COMITÉ D'ACCOMPAGNEMENT POLITIQUE
29 OCTOBRE 1993

Avis du Comité de Pilotage
du projet d'Agglomération Transfrontalière

Le Comité de Pilotage du projet d'Agglomération Transfrontalière, composé de 5 maires français, de 2 bourgmestres belges et de 1 bourgmestre luxembourgeois (représentant environ 90.000 habitants) et de l'Équipe Technique Internationale, s'est réuni le 27 mai 1993 à la nouvelle mairie de Mont Saint Martin .

Les intervenants de TMO, MM. Jean de LEGGE et Hervé TRANGER, nous ont présenté leur rapport final contenant notamment des recommandations pour la mise en oeuvre de l'Agglomération Transfrontalière .

Après cette présentation , le groupe de pilotage a unanimement reconnu la qualité du travail de TMO conforme au cahier des charges initial , et demandé que la CPC valide la fin de la troisième phase et autorise le paiement correspondant .

L'ensemble des maires et bourgmestres présents adhére au principe de la création de l' agglomération transfrontalière du PED et veut s'organiser pour la faire naître progressivement . Il souhaite cependant que les Etats et la Communauté Economique Européenne maintiennent la permanence de leurs efforts techniques et financiers pour que les objectifs fixés par la déclaration commune de juillet 1985 soient atteints notamment en matière de création d'emplois .

Les élus unanimes ont décidé dans un premier temps d'institutionnaliser le groupe de pilotage qui a conduit le projet d'agglomération et de le faire fonctionner régulièrement .

Ils ont également prévu de lancer à la rentrée de septembre une information en direction de tous les élus concernés par le projet (particulièrement pour l'ensemble des conseillers municipaux) .

Enfin , le groupe des maires et bourgmestres désire pouvoir commencer ses travaux par
- le choix définitif du territoire de l'agglomération ,
- la recherche d'un nom qui ne fasse plus référence aux frontières mais à la création d'un nouvel espace européen ,
- l'actualisation et la mise en cohérence pour les trois pays des documents d'urbanisme existants .

Victor ZAFFAGNI,
Président
du Comité de Pilotage
Maire de HERSERANGE

M. Frédéric BRIGIDI
Conseiller Général
Maire de MONT-SAINT-MARTIN

M. Jean Paul DURIEUX
Député-Maire de LONGWY

M. André FERRARI
Vice Président du Conseil Régional
Maire de COSNES et ROMAIN

M. Narcisse KIRSCH
Bourgmestre de MESSANCY

M. Bogdan POLITANSKI
Conseiller Général
Maire de LONGLAVILLE

M. René PUTZEYS
Député- Bourgmestre de PETANGE

M. François RITS
Bourgmestre d'AUBANGE

Pour le bourgmestre
par délégation
l'échevin Moscardo Joe.

POUR LE BOURGMESTRE
PAR DELEGATION
LE 1re ECHEVIN NIZET R.

[l'ATPED a dix ans]

[L'Association Transfrontalière du Pôle Européen de Développement a 10 ans]

L'ATPED a été créée le 1er février 1996. Elle est le fruit d'une année de réflexion associant des représentants de communes de trois pays, des Ministères de l'Aménagement du Territoire et de l'Intérieur du Grand-Duché, d'Idelux en Belgique, de la Mission Interministérielle du Pôle Européen de Développement (MIPED) et de l'Agence d'Urbanisme en France.

Les initiateurs du projet souhaitaient disposer :
- d'une structure souple sans charges de personnel permanent,
- d'une représentation paritaire fixe des communes,
- d'une structure partenariale permettant d'associer les états ou régions et les collectivités locales.

Le siège de l'association est situé en France (une étude comparative avait mis en évidence la parfaite équivalence des régimes juridiques des trois pays) et la Présidence est tournante, d'une durée de deux ans.

Les représentations nationales sont égalitaires : 3 élus par pays et 2 représentants des administrations. Seuls les élus ont une voix délibérative.
L'Association Transfrontalière a pour but de constituer un lieu de concertation entre tous les acteurs concernés (publics ou privés) en vue de définir une politique commune d'aménagement du territoire des collectivités locales, notamment dans les domaines de l'urbanisme, de l'environnement, du tourisme et des activités culturelles.

Elle peut mener des programmes d'études destinés à promouvoir le développement et l'aménagement de l'Agglomération ou à aider les collectivités, Régions ou Etats membres à faire des choix éclairés.

Depuis la constitution de l'Association Transfrontalière du Pôle Européen de Développement on a noté des évolutions structurantes dans l'organisation des coopérations intercommunales de chaque pays. :
- les 3 communes luxembourgeoises ont créé le Syndicat intercommunal « KORDALL » (SIKOR) qui représente les communes au sein de l'ATPED,
- les communes françaises se sont regroupées au sein de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy (18 communes) qui désigne les 3 représentants siégeant à l'ATPED.

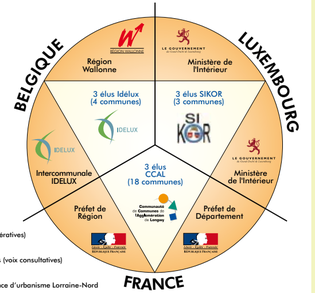

[TÉMOIGNAGE]
JEAN-PAUL DURIEUX

Président de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Longuy
« La brutalité du drame qu'a connu notre territoire en raison de l'effondrement de la sidérurgie a conduit les Etats à s'impliquer fortement pour amortir la dureté de la crise et définir une stratégie de redéveloppement. L'Agglomération Transfrontalière du PED a soutenu la dimension européenne et transfrontalière du projet de développement en y associant les collectivités locales. Cette dimension européenne de la coopération doit être maintenue même si, en raison de nos législations respectives, on mesure les limites de ce que pourrait être la gouvernance territoriale dans l'espace du PED par les communes elles-mêmes. Sans une modification des législations nationales et de la réglementation européenne, il semble actuellement difficile d'aller beaucoup plus loin en termes de politique concertée de développement d'un territoire. »

[TÉMOIGNAGE]
HENRY DEMORTIER

Directeur à Idelux, ancien membre de l'Equipe Technique
« Dès les années '90, il est apparu qu'il fallait impliquer les communes et les collectivités locales dans le projet de reconversion régionale porté par les trois Etats, avec l'aide de la Commission européenne. Au niveau communal ou départemental, il s'avère que, même si les paysages de part et d'autre des frontières sont assez semblables, le processus de production territoriale est spécifique à chaque état. L'ATPED doit jouer le rôle « d'agent de liaison », de coordination, de connaissance et de décryptage de l'environnement régional, pour faire converger les processus dans une certaine direction. Ce travail quotidien ne peut être réalisé que par des équipes reconnues au niveau local et relayées au niveau national pour mobiliser les financements (notamment européens). Il faut donc garder constamment à l'esprit la double nécessité d'incarner localement les projets transfrontaliers tout en respectant les organisations administratives et juridiques de chaque pays. »

[Charte d'Agglomération]

[Des objectifs partagés]

La Charte d'Agglomération signée en 1999 concrétise l'engagement des membres de l'Association Transfrontalière en vue de « définir une politique commune d'aménagement du territoire ».

Elle se décline selon 5 thématiques :
- Favoriser la création d'emplois et de richesses sur le territoire de l'Agglomération et former les hommes afin de leur permettre d'y travailler.
- Promouvoir l'organisation du territoire transfrontalier et y assurer un développement soutenable et la solidarité entre villes et localités.
- Assurer une égalité d'accès aux infrastructures et aux connaissances.

- Conserver, gérer prudemment et développer le patrimoine naturel (dont les ressources en eau) et culturel (dont le bâti urbain et rural).
- Améliorer l'image de marque du territoire par la réalisation d'actions concrètes ainsi que la mise en œuvre d'une politique de communication volontariste.

La Charte d'Agglomération permet de structurer les débats autour d'objectifs partagés, tant par les collectivités locales de chaque pays qu'au sein de chaque pays entre les différents échelons territoriaux.

Elle est constituée par un ensemble de trois documents complémentaires :
- le « Cadre d'Orientation », document politique,
- les « Actions », ouvertes aux initiatives extérieures à l'Association Transfrontalière (Radio transfrontalière, circuits de randonnées pédestres,…)
- le « Document Graphique », qui permet de visualiser l'avancement des actions ayant un impact physique sur le territoire (exemple : les projets d'infrastructures).

C'est cet ensemble dissociable qui a vocation à se trouver retranscrit dans les documents d'urbanisme règlementaires de chaque territoire afin d'être, à terme, opposable aux tiers.

La Charte doit ainsi être progressivement transposée dans l'économie réelle à travers les initiatives des collectivités locales.

[TÉMOIGNAGE]
PATRICK BOUSCH

responsable du département GEODE du CEPS/INSTEAD
« La Charte d'Agglomération énonce des principes généraux et d'orientation stratégique non opposables aux différentes règlementations nationales. Aussi est-ce à chaque commune d'accepter d'intégrer les recommandations du Schéma de Développement dans ses propres documents. Avec la forte rotation des élus et l'évolution des structures communales, les principes énoncés dans la Charte d'Agglomération se sont dilués au fil du temps. Les objectifs qu'elle énonçait il y a 10 ans étaient cependant assez généraux pour toujours être d'actualité. La vision était relativement complète. Le problème est simplement de s'y atteler et de mettre les moyens.
L'ATPED est une simple structure associative sans pouvoir règlementaire. Elle génère des débats, des idées, des propositions, … Il faut maintenant passer aux actions concrètes et mettre en place un système de gouvernance qui soit légitimée par les élus sur l'ensemble de l'Agglomération Transfrontalière. »

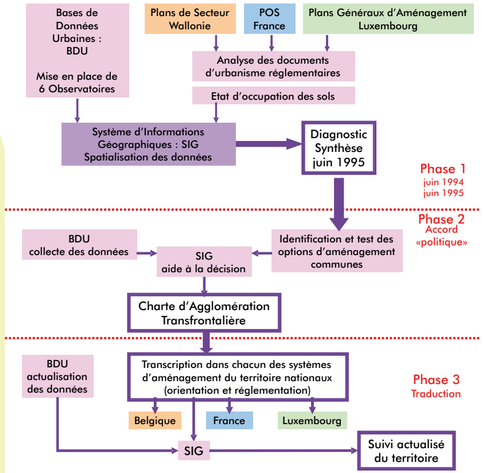

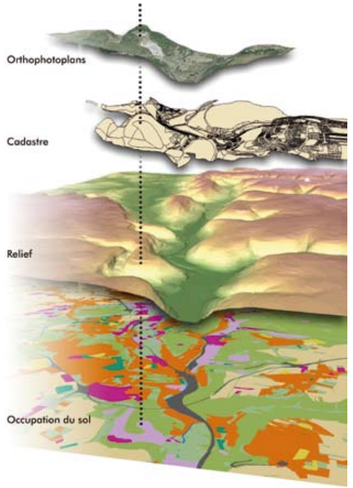

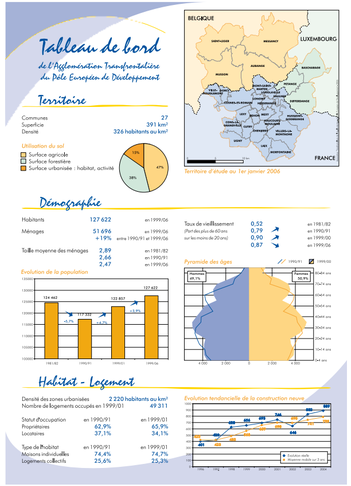

[L'observation territoriale transfrontalière]

La décision de doter l'Agglomération Transfrontalière d'un SIG (Système d'Information Géographique) vient du constat de carence de toute donnée - géographique ou alphanumérique - transfrontalière. Seules existaient quelques cartes routières hors d'échelle par rapport aux besoins d'informations. Il fallait donc fabriquer un référentiel géographique commun.

L'élaboration de ce référentiel sous format numérique allait se révéler d'une grande complexité, les systèmes nationaux étant complètement hétérogènes. A titre d'exemple, les niveaux de référence altimétrique sont basés sur la Mer du Nord pour la Belgique, sur la Méditerranée pour la France, et sur la Baltique pour le Luxembourg, les référentiels géographiques diffèrent, des appellations similaires recouvrent des contenus différents.

Aujourd'hui, le SIG constitue un exemple exceptionnel d'outil transfrontalier intégré à l'échelle européenne. Il est enrichi de données complémentaires depuis plus de 10 ans. C'est l'outil de référence en termes d'aide à la décision pour l'ensemble de l'Agglomération Transfrontalière.
Les productions du SIG ont permis d'ouvrir le débat sur l'avenir de l'Agglomération et mis en évidence de grandes difficultés à bâtir une stratégie sur des objectifs partagés, et la nécessité d'harmonisation des planifications transfrontalières.

[TÉMOIGNAGE]
LOUIS-FRANÇOIS REITZ

Directeur de l'Association Transfrontalière du Pôle Européen de Développement

« Il n'est pas abusif de penser que l'adhésion aux principes de réalité qui a présidé l'ensemble des débats est étroitement liée au caractère transfrontalier de la démarche.
Les esprits au sein de l'Association, sont d'autant plus libres qu'il n'y a pas de dépendances entres élus et administrations de part et d'autres des frontières. Les échanges de points de vues se font à partir d'un socle commun de connaissances, aggloméré au sein du SIG, et cette réalité s'impose à tous.
L'Association Transfrontalière du PED a réussi à crédibiliser ce lieu de débat grâce aux efforts constants engagés pour maintenir à jour son niveau de connaissance et anticiper les mutations à venir : « les études coûtent cher, surtout quand on ne les fait pas ».
Cette question est essentielle car si l'on venait à perdre cette capacité d'expertise, le territoire perdrait sa voix et aucun autre territoire n'exprimerait à sa place ce que nous voulons devenir. Le principe de territorialisation, constitutif du Projet d'Agglomération Transfrontalière, suppose que l'on reste collectivement capable de faire prévaloir un point de vue partagé. »

[Un outil unique dans la Grande Région]

Ces outils sont également essentiels pour comprendre l'articulation entre le territoire transfrontalier et les espaces périphériques animés d'une dynamique ayant un impact sur le PED (ex : le projet Belval).

[Le moteur économique luxembourgeois]

A l'issue de la démarche « Charte d'Agglomération », il apparaît clairement que le moteur économique luxembourgeois sert de locomotive à l'ensemble de l'Agglomération Transfrontalière.

A première vue le territoire du PED n'est plus en crise.

Mais sous cette apparente sérénité se cache une réalité plus contrastée.

Si le développement du travail frontalier en direction du Luxembourg a tendance à harmoniser les niveaux des revenus en les tirant vers le haut, les disparités de richesse des territoires s'accentuent. En effet, les communes belges et françaises ne bénéficient pas des revenus habituels des taxes sur les entreprises, tout en ayant à assurer une offre de service à une population qui augmente au rythme de la croissance de l'emploi frontalier.

C'est l'ensemble de l'offre de services qui s'en trouve fragilisée (transports en commun, crèches garderies, etc.), au moment où les communes françaises et belges peuvent saisir les fruits d'une croissance démographique forte. L'enjeu principal est donc de rendre attractif et compétitif le territoire de l'Agglomération Transfrontalière par rapport aux agglomérations voisines du sud Luxembourg belge ou du sillon lorrain, plus « à l'équilibre » en termes de recettes fiscales.

Il apparaît donc essentiel de travailler sur les conditions d'un meilleur équilibrage, gage d'un développement durable apte à garantir et la croissance de nos pôles d'emplois et l'accueil des populations nouvelles.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le Schéma de Développement, entre la préservation de l'identité du bassin de la Chiers au sein de l'aire périurbaine grand-ducale et l'insertion de l'Agglomération Transfrontalière dans le jeu des aires urbaines de plus de 300 000 habitants au sein de la Grande Région.

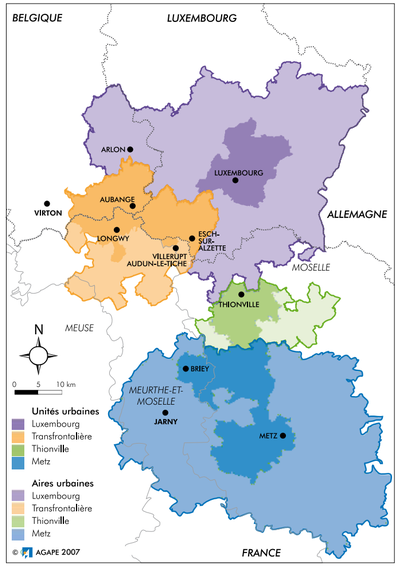

	2000	2020	Taux de Croissance Annuel Moyen
Aire urbaine transfrontalière	200 997	230 000	0,67%
Aire urbaine de Luxembourg	319 759	380 000	0,86%
Aire urbaine de Metz	429 564	465 000	0,39%
Aire urbaine de Thionville	156 633	149 000	-0,21%
TOTAL	1 106 953	1 225 000	0,51%

[Schéma de Développement]

[Des objectifs politiques]

La Charte d'Agglomération de l'Association Transfrontalière fixe les grandes orientations politiques de l'espace « tri-national ».

Elle a permis de lancer un Schéma de Développement en 2001, pour une meilleure cohérence territoriale, et de définir à la fois :

- les enjeux d'aménagement spatial,
- des recommandations politiques,
- une dynamique de projets.

Le territoire transfrontalier axé sur la Vallée de la Chiers a fortement évolué depuis le lancement des premières collaborations publiques du PED en 1985. Il s'agit probablement de l'une des bandes frontières de l'Union Européenne ayant connu les plus fortes mutations spatiales au cours de ces 20 dernières années. Elle a franchi le passage d'une situation de crise sidérurgique à une ère de croissance impulsée par le Luxembourg, moteur économique de l'ensemble de la Grande Région.

La « communauté de problèmes » des années 1980 a cédé la place à une communauté d'intérêt lié à la croissance grand-ducale. Les indicateurs montrent une situation bien plus favorable à celle qui prévalait il y a 20 ans : hausse démographique, essor de la construction, diversification économique et développement des activités tertiaires. Cela ne signifie pas pour autant qu'une coopération publique en matière d'aménagement du territoire ne se justifie plus.

Force est de constater en effet qu'individuellement, les plus grandes communes du territoire (Longwy - Aubange - Differdange - Pétange) auront du mal à se positionner dans l'espace régional face à des pôles de taille moyenne. Citons, parmi eux, Thionville en France, Arlon en Belgique et Esch-sur-Alzette au Luxembourg.

[Les ressorts d'une nouvelle polarité]

Le Schéma de Développement démontre que la coopération publique transfrontalière est plus que jamais essentielle. En cette période de relative prospérité économique, elle doit résoudre certains problèmes, dont la présence de 7 000 chômeurs et la réduction des ressources fiscales de certaines communes. Contrairement à l'époque triomphante des Hauts Fourneaux, le territoire n'est plus en mesure de fournir un emploi à tous ses actifs résidants. Ces derniers sont de plus en plus nombreux à se rendre dans les pôles d'emplois périphériques et principalement grand-ducaux. Sa tendance à devenir la banlieue par défaut de Luxembourg-Ville et demain d'Esch/Belval n'est pas une panacée.

Axes du Schéma de Développement de l'Agglomération du PED

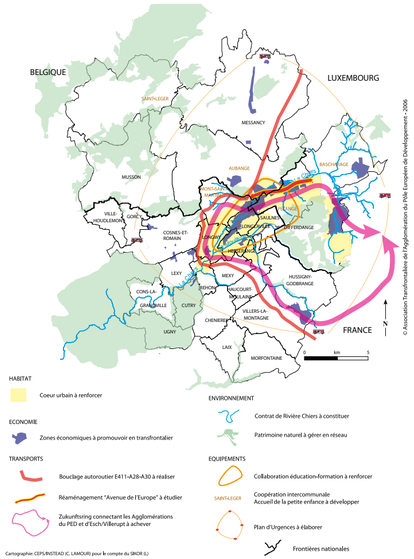

Le Schéma de développement définit les ressorts d'une nouvelle polarité spatiale :

- Renforcement d'un centre urbain transfrontalier,
- Coopération en matière de marketing économique,
- Vision commune des aménagements « Transports »,
- Logique de réseaux concernant les équipements,
- Coordination en matière d'environnement.

[Pour une gestion commune de l'espace public]

Ensemble, les 25 communes du PED ont un poids démographique plus important que Luxembourg-Ville et un poids fiscal équivalant à la Ville de Metz. L'Agglomération du PED devient donc un territoire majeur de la Grande Région, rassemblant une communauté d'intérêt. L'ambition régionale ne peut être que collective, publique et transfrontalière. En ce sens, le PED reste un laboratoire en Europe.

C'est bien à travers une union renforcée sur différents secteurs d'activité qu'un destin communautaire devient possible.

[La rénovation urbaine]

Pour être effective, elle doit être transfrontalière car, en termes d'image, le caractère dégradé de certains espaces urbains de la Vallée de la Chiers rejaillit sur l'intégralité de l'Agglomération. L'attractivité paysagère de l'Agglomération dépendra de la coordination des politiques urbaines des trois pays. L'enjeu est de dessiner un paysage post-sidérurgique capable de susciter un sentiment d'appartenance au sein des nouvelles populations, toujours plus nombreuses, venant s'installer localement.

[L'économie]

Emanant du secteur privé, elle s'inscrit de plus en plus dans des zones d'activités publiques. La promotion économique du territoire est également du ressort des institutions publiques. Les collectivités locales et les chambres consulaires, quant à elles, doivent être à l'écoute des besoins des entreprises en termes de services. La présence de frontières économiques et sociales au niveau du PED attire des entreprises sur l'un ou l'autre des versants nationaux de l'Agglomération, dans des niches d'activités. Promouvoir ces entreprises et répondre à leurs besoins favorise le développement endogène et exogène de l'espace « Pôle Européen de Développement ».

[Les transports]

Les flux de circulation ne suivent pas les frontières mais les traversent. L'emploi transfrontalier massif généré par le Luxembourg implique des déplacements domicile-travail importants effectués principalement en transport individuel. Les versants français et belge hébergent déjà 14 000 actifs travaillant au Grand-Duché. La Vallée de la Chiers est la seule porte d'entrée majeure permettant d'accéder au sud-ouest du Luxembourg. Elle concentre donc un trafic considérable sur son artère principale, l'Avenue de l'Europe : 30 000 véhicules privés et 3 500 poids lourds par jour en 2007. L'arrivée programmée de Belval dans l'espace économique régional va provoquer une augmentation des flux sur l'Avenue de l'Europe et sa paralysie totale en heures de pointe. Cette situation sera néfaste pour l'Agglomération du PED, mais également pour Belval dont l'accessibilité sera compromise. C'est pourquoi, des engagements publics en faveur d'une mobilité transfrontalière maîtrisée à moyen terme est nécessaire.

[Les équipements]

Force est de constater qu'avec ses 125 000 habitants, l'Agglomération Transfrontalière du PED ne dispose pas d'équipements publics d'agglomération, comme c'est le cas à Luxembourg-Ville et Metz. Ses équipements sont principalement de proximité. Les résidants de l'Agglomération doivent souvent se rendre hors de leur territoire pour accéder à des services publics de niveau supérieur, notamment en matière de formation et de santé. La dimension transfrontalière et les économies d'échelle qui y sont liées doivent encourager la création d'infrastructures au cœur du PED, permettant ainsi au territoire de disposer d'équipements d'une ampleur régionale. Les centres commerciaux ont déjà anticipé ce besoin : compte tenu de la présence d'une masse critique de consommateurs, ils se sont installés au centre du PED. Un Laboratoire de l'Europe des services publics au cœur du PED mettrait également l'Agglomération Transfrontalière au centre des futurs projets d'investissements.

[L'environnement]

Les espaces patrimoniaux et les risques de pollution s'affranchissent des limites des états. Une protection optimale des ressources naturelles, très nombreuses sur le PED (28 zones d'intérêt environnemental) et une sécurisation du Parc International d'Activités industriel (comprenant notamment des entreprises classées Seveso) passent par une gestion publique accrue de l'espace transfrontalier.

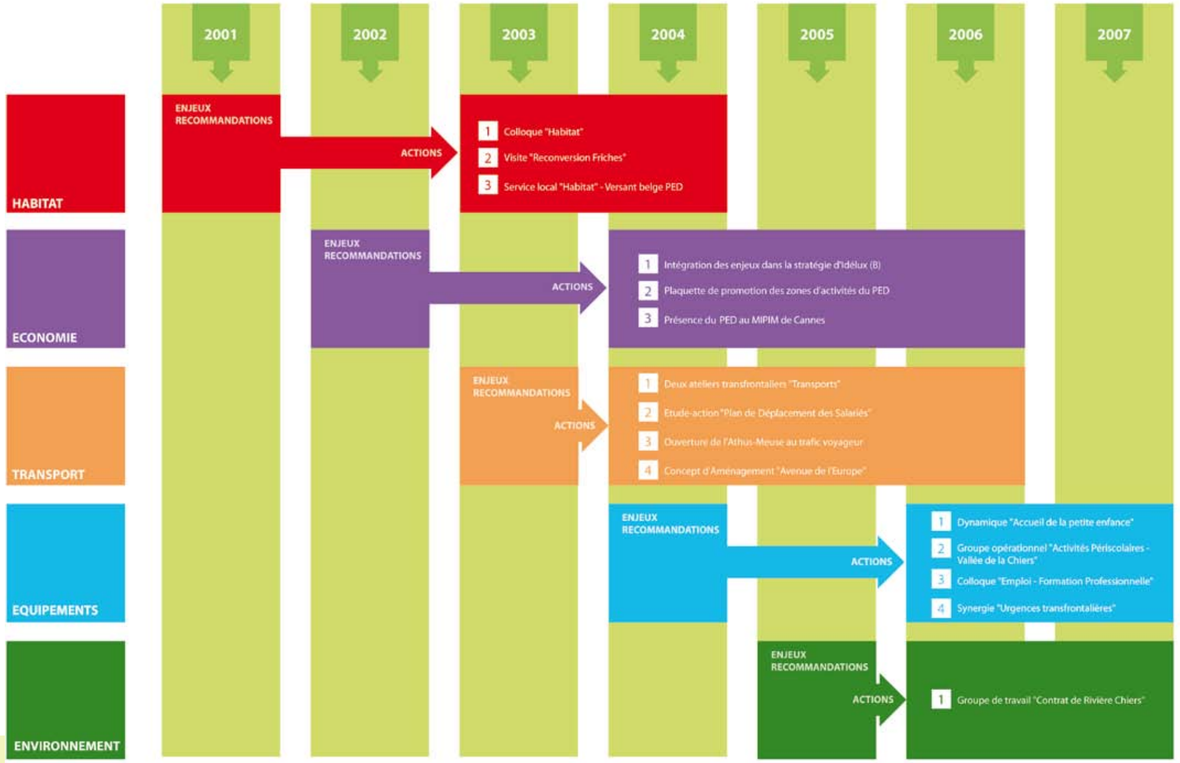

10 ans.....
Association Transfrontalière du Pôle Européen de Développement

1995 | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007

GOUVERNANCE

- Création Equipe Technique
- Création ATPED
- Elaboration Charte d'Agglomération
- Atlas d'Agglomération
- Etude pérennisation
- Adhésion à la Mission Opérationnelle Transfrontalière

SENTIMENT D'APPARTENANCE

- Agenda culturel transfrontalier
- Site web ATPED
- Etude annuaire transfrontalier
- Revue de presse transfrontalière

DEVELOPPEMENT

- Création Voie Ferrée Touristique Lasauvage-Saulnes
- Carte touristique Agglomération du PED
- Guide des bibliothèques
- Etudes Point Triple
- Elaboration et diffusion du Kiosque
- Etude Cuesta
- Etude d'un concept attractif pour le Point Triple
- Etude comportement d'achat des ménages Belgique France
- Farde de présentation de l'ATPED
- Plaquette Promotion Economique
- Programme Local de l'Habitat Transfrontalier
- Etude Sentiment d'appartenance des habitants à un territoire commun
- Animation économique Belgique

HABITAT

- Schéma de Développement (voir page précédente)
- Colloque Sentiment d'Insécurité et Habitat Social
- Colloque Habitat et Vieillissement
- Etude Terminal Container Belgique France
- Etude mix économique
- Ateliers de l'Habitat

OBSERVATION TERRITORIALE

- Base de données Zones d'activité
- Etat des lieux sentiers randonnées et pistes cyclables
- Mise en évidence de l'aire urbaine transfrontalière
- Constitution des bases de données transfrontalières, Système d'Information Géographique, veille territoriale
- Constitution des bases de données transfrontalières, Système d'Information Géographique, veille territoriale

[Témoignage d'acteurs]

[Environnement]

[TÉMOIGNAGE]
FREDERIC BRIDIGI,

Président du Syndicat d'Assainissement de l'Agglomération de Longuy (SIAAL).
ancien Président de l'ATPED, membre délégué de la CCAL

« Nous considérons comme un fait positif que, dans le cadre transfrontalier, puisse s'établir une coopération rencontrant les intérêts de chacune des parties. Le raccordement du quartier Lasauvage de la ville de Differdange à la station d'épuration des eaux usées du SIAAL est un exemple type de collaboration transfrontalière franco-luxembourgeoise. Elle permet de réduire le coût des travaux du côté luxembourgeois (conduite gravitaire) et de combler en partie la surcapacité de la station d'épuration de Longwy, prévue initialement pour traiter 70 000 équivalents habitants.
Mieux prendre en compte les intérêts des uns et des autres est le souhait permanent des élus responsables de la coopération transfrontalière. »

[TÉMOIGNAGE]
CARLO SCACCHI,

Écoconseiller à la commune de Differdange

« Lorsque nous avons constaté d'importants travaux de déboisement sur le territoire français juste à la frontière luxembourgeoise et à proximité de Pétange, nous avons tenté d'obtenir des éclaircissements des autorités françaises. Ces travaux d'exploitation forestière préalable à l'installation d'un dépôt de déchets inertes engendraient des craintes légitimes des populations locales. Dans nos démarches, nous avons rencontré des difficultés pour identifier et contacter les responsables alors qu'au Grand-Duché du Luxembourg, des conseillers écologiques sont présents dans chaque grande ville pour répondre aux questions de la population, à l'instar des gardes forestiers.
A notre demande, l'Association Transfrontalière du PED a organisé une rencontre entre les différentes parties, au cours de laquelle chacun a pu exprimer ses craintes. L'Association Transfrontalière a ainsi joué parfaitement son rôle de mise en relation et de coordination des différentes villes transfrontalières pour créer des liens et une meilleure communication. »

[Culture]

[TÉMOIGNAGE]
JEAN REITZ,

Directeur de l'Agence Luxembourgeoise d'Action Culturelle (ALAC)

« La voie ferrée touristique Saulnes - Lasauvage et l'agenda culturel transfrontalier confèrent tous deux une grande visibilité à la collaboration culturelle transfrontalière au sein du PED.
Le musée en plein air du Parc industriel et ferroviaire du Fond-de-Gras a réhabilité et exploite l'ancienne ligne ferroviaire industrielle qui acheminait autrefois le minerai de fer des galeries de Lasauvage vers Saulnes. Il s'agit du premier musée transfrontalier d'Europe. Il a permis une collaboration permanente des deux côtés de la frontière.
L'agenda culturel transfrontalier quant à lui, rassemble les agendas des 25 communes de l'Agglomération Transfrontalière. L'offre culturelle est ainsi plus abondante et incite les citoyens à découvrir ce qui se passe au delà des frontières. C'est grâce à l'intervention de l'Association Transfrontalière du PED, qui a présenté ces projets aux instances d'Interreg II, que les moyens ont été débloqués pour mettre en place ces initiatives culturelles.»

[Prospective partenariale]

[TÉMOIGNAGE]
CHRISTIAN ARIES,

Conseiller Général du canton de Longwy, chargé des questions transfrontalières,
ancien Président de la Radio associative RADIO ARIA qui diffuse en transfrontalier.

« Elu du Conseil Général de Longwy, je vois combien la dimension transfrontalière est essentielle dans le nord du département, où 40 à 50 % de la population travaillent en transfrontalier. Il est impératif de prendre en compte cette dimension du développement économique et social de ce territoire, par la mise en oeuvre de partenariats avec nos voisins belges et luxembourgeois. Nous souhaitons participer plus régulièrement aux travaux de l'Association Transfrontalière du PED pour indiquer aux communes ce que le département offre comme compétences particulières et gagner ainsi en efficacité.
Je pense qu'il serait souhaitable que la structure de l'Association Transfrontalière du PED évolue d'une simple association vers une structure opérationnelle telle qu'un GECT (Groupement Européen de Coopération Transfrontalière) et devienne un outil de développement concerté de part et d'autre de la frontière. »

[Mobilité]

[TÉMOIGNAGE]
SERGE HEREDIA,

Directeur de la SEMITUL, réseau de transport de l'Agglomération de Longwy

« Depuis la création de l'Agglomération, le nombre de travailleurs transfrontaliers a notablement augmenté et la Semitul a régulièrement accru son offre de services. Pour l'exploitation de nos lignes, nous collaborons avec des partenaires luxembourgeois, les CFL (Chemins de Fer Luxembourgeois) et deux sociétés de transport. Nous considérons la mobilité dans le cadre d'un bassin transfrontalier. Pour faire face à l'accroissement général du trafic routier, il n'y a pas d'alternative au réseau de transport collectif structuré autour de lignes comme celles que nous exploitons. Celles-ci doivent être systématisées et multipliées comme lignes de rabattement sur le réseau ferré.

En terme de coopération transfrontalière, l'Association Transfrontalière du PED est pionnière : elle a l'obligation de poursuivre son action en étant plus opérationnelle et en élargissant son territoire. »

[TÉMOIGNAGE]
ROLAND BREYER,

Président du SIKOR et membre du Conseil d'Administration de l'Association Transfrontalière du PED

« L'Avenue de l'Europe est un symbole de l'Agglomération Transfrontalière. On y déplore actuellement un trafic proche de la saturation. Le SIKOR a étudié les solutions techniques de fluidification de la circulation. Il s'avère que les adaptations sont difficiles à réaliser et nécessiteraient des investissements considérables. Le SIKOR s'oriente donc vers des solutions alternatives soutenables. Il pourrait s'agir de prolonger l'autoroute de Bruxelles vers la France ou de la connecter au contournement de site. L'Avenue de l'Europe ne se prête pas à la création d'une autoroute urbaine car elle est bordée de commerces, d'un lycée, etc. A l'avenir, on favorisera donc la mobilité douce par l'installation de trottoirs et de pistes cyclables, ainsi que la mobilité collective qui n'est pas assurée actuellement. Des aménagements particuliers sont prévus, tels que des ronds-points pour faciliter l'accès des véhicules en provenance des zones artisanales et commerciales. »

[Entreprise]

[TÉMOIGNAGE]
JEAN DEDISTE,

Directeur de Terminal Container Athus

« Notre société existe depuis 1979 et génère un important trafic de camions sur la dorsale du PED, l'Avenue de l'Europe, notre seule voie d'accès au réseau routier. Ce trafic est en forte et constante hausse ces derniers temps.

Comme nous débouchons sur une route où les voitures roulent rapidement, la sortie de nos installations est dangereuse pour la circulation. Nous avons besoin d'un rond-point pour nous y insérer.

Par ailleurs, les embouteillages se multiplient sur l'Avenue de l'Europe. Le Grand-Duché de Luxembourg souhaite attirer de plus en plus de travailleurs transfrontaliers. La France développe des surfaces commerciales pour capter une clientèle de passage et à grand pouvoir d'achat qui se développe dans la région. Il doit y avoir une logique commune pour aménager cette route.

Cette concertation entre les différentes politiques d'aménagement du territoire est indispensable et l'Association Transfrontalière du PED devrait y jouer un rôle plus qu'évident. »

[Sécurité]

[TÉMOIGNAGE]
JEAN-POL RINGLET,

Directeur Service Public Fédéral Intérieur pour le Gouverneur de la Province de Luxembourg

« L'ensemble du système officiel et international de sécurité repose sur les accords bilatéraux et particuliers de collaboration. Aucun autre endroit des frontières nationales respectives n'a établi de tels accords. Le PED est l'endroit parfait pour faire des expérimentations ou des projets pilotes en matière de sécurité.

L'Agglomération représente 356 km^2 abritant des entreprises de tous types. La sécurité industrielle et le transport local de produits ou de transit font actuellement l'objet de la plus grande attention. La volonté existe d'harmoniser les stratégies opérationnelles des différents services de secours et plus particulièrement les services incendies. En cas de catastrophe, l'Agglomération a un avantage considérable car les différents services d'intervention se connaissent et ont échangé leurs méthodologies d'action ainsi qu'adapté leur matériel. Au besoin, les différents services peuvent apporter les uns aux autres leur appui opérationnel, technique et humain. »

[Avenir]

[2013... 2017... 2050... Trois dates clés pour imaginer un avenir commun]

2013 correspond à l'échéance des programmations en cours (2007-2013) et des actions à mettre en œuvre pour valoriser au mieux les différents contrats européens et nationaux.
2017 projette l'Association à l'anniversaire de ses 20 ans. Qu'aura-t-elle réalisé en 10 nouvelles années ?
A l'horizon 2050 se présentent les choix stratégiques à faire pour anticiper les évolutions du futur.

En 2007, 15 000 actifs du PED (8 400 français et 6 500 belges) font partie des 130 000 frontaliers travaillant au Grand Duché. Mais malgré l'ampleur de ces chiffres et au vu des prospectives du STATEC luxembourgeois, le phénomène frontalier n'en est encore qu'à ses premiers débuts.
2017 marquera une stagnation des résidents actifs au Luxembourg, induisant un nouvel afflux de frontaliers pour équilibrer le marché de l'emploi grand-ducal. On comptera alors 190 000 frontaliers, dont 20 000 provenant de l'ATPED (11 000 français et 9 000 belges).

En 2050, le Grand Duché pourrait attirer 320 000 frontaliers dont 30 000 provenant de l'Agglomération Transfrontalière du PED.
Il convient pourtant de relativiser ces chiffres : les taux de croissance réels du Grand-Duché sont nettement supérieurs à ceux retenus pour établir les horizons prospectifs (3%). En effet, le Luxembourg a connu un taux de croissance annuel moyen de 4% au cours du demi-siècle passé et de 6,2% en 2006… Ainsi les prévisions pour 2010 ont en réalité déjà été atteintes en 2006 !

Sur ces bases de réflexion, la question de l'accompagnement de la croissance économique du Luxembourg devient centrale pour le Grand-Duché et les territoires frontaliers. Comment le Grand-Duché pourra-t-il gérer un tel afflux de main d'œuvre et comment l'Agglomération du PED sera en mesure d'accompagner un phénomène d'une telle ampleur ?
L'Agglomération Transfrontalière du PED s'inscrit actuellement au sein d'une Aire Urbaine Transfrontalière de 210 000 habitants, qui s'étend de Esch-sur-Alzette au Luxembourg à Musson en Belgique.

Elle pourrait en compter 300 000 en 2020, dopée par l'émergence du quartier Belval.

Dans le contexte d'une telle croissance, comment anticiper et préparer ce « territoire partagé » en termes de mobilité, d'habitat, de services, de formation mais aussi de préservation des ressources naturelles ?

Car les territoires belges et français ne restent pas immobiles, et cherchent à tirer le meilleur profit des reports de croissance de Luxembourg. On constate en effet que :
- les parcs d'activités y sont en plein développement,
- les centres commerciaux y sont dynamiques,
- la plate-forme multimodale s'y développe,
- l'immobilier tertiaire trouve un nouveau souffle,
- et l'afflux d'habitants dynamise les marchés fonciers et immobiliers.

La question de la gouvernance territoriale est donc réellement posée et ici s'ouvre le débat.

[TÉMOIGNAGE] JEAN-PAUL DONDELINGER,

Président de l'Association Transfrontalière du PED et bourgmestre de la commune d'Aubange (B)
« En 1996, l'Association Transfrontalière a reçu pour mission d'étudier l'aménagement de son territoire sans structure ni personnel. Ce sont des limitations qui doivent trouver des solutions adaptées.
Aujourd'hui, si la mission de l'ATPED reste inchangée, il faut :
- montrer à la population que les études débouchent sur des réalisations concrètes. L'étude d'aménagement de l'Avenue de l'Europe est bien avancée. Ce sera une première réalisation d'importance.
- renforcer le sentiment d'appartenance des 125 000 habitants de l'Agglomération qui représentent une force extraordinaire. L'apprentissage de la langue des partenaires développerait ce sentiment et favoriserait la collaboration culturelle. Je forme également le vœu que les 125 000 habitants de l'Agglomération élisent leurs représentants au sein du Conseil d'Administration de l'Association Transfrontalière du PED.
Afin de poursuivre la création de l'Agglomération Transfrontalière, il faut accroître la coopération, d'abord en matière de sécurité et services d'urgence mais aussi de mobilité. L'augmentation du trafic routier est un problème important : il convient de soulager le Point Triple des trois frontières.»

[TÉMOIGNAGE] JEAN-PAUL DURIEUX,

Président de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy (CCAL) et membre de l'Association Transfrontalière du PED depuis sa création
« Il faut à tout prix se battre pour le maintien de l'Agglomération Transfrontalière qui préfigure ce que pourrait être l'organisation territoriale dans les années à venir.
Même si nous avons de l'ambition, il vaut mieux viser la réalisation d'objectifs limités plutôt que de penser à de grandes stratégies que nos législations respectives et l'état de nos relations avec les autres collectivités territoriales ne nous permettent pas. C'est principalement dans les domaines des services que nous pouvons faire valoir notre coopération pour l'amélioration de la vie sur le territoire transfrontalier.
L'Association Transfrontalière du PED a élargi notre champ de vision. Elle nous fait connaître des interlocuteurs dont les préoccupations sont les mêmes que les nôtres. Elle est le symbole fort d'une prise en charge commune d'un territoire qui a beaucoup souffert et qui a besoin de renforcer les liens à tous les niveaux. Je souhaite que l'ATPED apporte, à ceux qui exercent des responsabilités sur le territoire, le même enrichissement de pensée, de projets et de réalisations qu'elle m'a apporté. »

[TÉMOIGNAGE]
ROLAND BREYER,

Président du SIKOR et membre du Conseil d'Administration de l'Association Transfrontalière du PED

« En qualité de président du SIKOR, j'estime que l'association momentanée de fait que constitue l'ATPED n'est tout simplement pas opérationnelle. C'est une fabrique d'idées qui ne peuvent se concrétiser que si un porteur de projet l'exécute, en le finançant en partie comme complément provenant des fonds européens. Sinon, rien ne se passera et on restera au stade des réflexions.

Pour remédier à cette situation et si la volonté politique existe, il faut constituer une structure autonome qui fonctionne avec des moyens propres et se situe au niveau supérieur de l'Agglomération. Des choses concrètes doivent être réalisées pour développer, au sein de la population, le sentiment d'appartenir à une communauté de projets. L'Agglomération doit grandir et devenir une institution acceptée par les politiques qui, par leurs décisions, puissent mettre en œuvre les idées. Je pense aussi qu'il faudrait élargir le territoire de l'Agglomération sur les trois régions frontalières, fonder un vrai pôle d'intérêt commun et acquérir ainsi une plus grande force. »

[Association Transfrontalière du Pôle Européen de Développement]

SECTEUR BELGE :
Idelux :
4 communes 170 km2 29 677 habitants
SECTEUR LUXEMBOURGEOIS :
SIKOR
3 communes 53 km2 41 316 habitants
SECTEUR FRANÇAIS :
Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy
18 communes 133 km2 54 546 habitants

TOTAL : 356 km2 126 539 habitants

(Population au 1er janvier 2006)

[Objet et but]

L'Association Transfrontalière a pour but de constituer un lieu de concertation et de débat entre tous les acteurs publics ou privés concernés en vue de définir une politique commune d'aménagement du territoire des collectivités locales, notamment dans les champs d'action de l'urbanisme, de l'environnement, du tourisme, et en accompagnement d'actions culturelles.

Elle peut établir des programmes d'études destinés à promouvoir le développement et l'aménagement de l'Agglomération.

Elle peut également entreprendre toutes études ou actions dont le but est de proposer ou d'éclairer les choix des collectivités, des Régions ou des Etats membres de l'association.

Elle peut étendre son périmètre d'investigation en fonction des besoins d'analyses au-delà des limites des communes membres des groupements de communes adhérentes à l'association.

[Association de droit français régie par la loi de 1901 regroupant :]

• des représentants élus

- 3 représentants d'Idelux (Intercommunale pour le Développement Economique Durable de la Province de Luxembourg) pour les communes belges d'Aubange, Messancy, Musson et Saint-Léger.
- 3 représentants du SIKOR (Syndicat Intercommunal KORDALL) pour les communes luxembourgeoises de Bascharage, Differdange et Pétange.
- 3 représentants de la CCAL (Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy) pour les communes françaises de Chenières, Cosnes-et-Romain, Cons-la-Grandville, Cutry, Gorcy, Haucourt-Moulaine, Herserange, Hussigny-Godbrange, Laix, Lexy, Longlaville, Longwy, Mexy, Mont-Saint-Martin, Morfontaine, Réhon, Saulnes et Ugny.

• des représentants d'administrations ou d'institutions

- Région Wallonne et Idelux pour la Belgique,
- Ministère de l'Intérieur - Direction de l'Aménagement du Territoire pour le Luxembourg,
- Préfet de la Région Lorraine et Préfet de Meurthe-et-Moselle pour la France.

• des membres associés

- Président de l'Agence d'Urbanisme Lorraine Nord (AGAPE)

[Equipe technique]

Partie belge : Intercommunale pour le Développement Economique Durable de la Province de Luxembourg (Idelux)

Partie française : Agence d'Urbanisme Lorraine-Nord (AGAPE)

Partie luxembourgeoise :

- Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire (DATER)
- SIKOR avec l'assistance du CEPS/INSTEAD

[Schéma de Développement]

La dynamique « Schéma de Développement » a été engagée à partir de 2001. Elle a eu un rôle déterminant dans la définition d'une nouvelle polarité transfrontalière. La démarche entreprise s'est inscrite dans un processus de gouvernance transfrontalière associant les différents niveaux décisionnels de l'action publique et les composantes économiques et sociales de la société civile. Une rencontre transversale des intérêts multi-niveaux a été recherchée à travers les différents thèmes abordés dans le Schéma de Développement (habitat, économie, transports, équipements, environnement). Elle a permis de définir un document référentiel territorial et d'engager progressivement des majorités d'idées autour de projets dont le nombre s'est accru dans la durée.

Le CD joint permet d'avoir une vision globale des enjeux d'aménagement du territoire mis en exergue par l'Association Transfrontalière de l'Agglomération du PED ainsi que les premières actions développées. Les résultats d'une politique de développement territorial doivent être évalués sur le moyen et long terme. En 2008, il est encore trop tôt pour porter un jugement sur la transition entre la « stratégie » et « l'action structurante ». De fait, plusieurs fiches Interreg sur des projets concrets basés sur le Schéma de Développement ont déjà été inscrites dans le programme Interreg IV A Grande Région 2007-2013 et ce, notamment, en matière d'économie et de services à la population. Elles sont la preuve formelle que les études et les débats d'acteurs organisés par l'Association Transfrontalière ont permis de déboucher sur des opérations engageant des acteurs en faveur d'une meilleure cohésion territoriale dépassant les limites nationales.

Association Transfrontalière de l'Agglomération du Pôle Européen de Développement

CONTACTS

Association Transfrontalière de l'Agglomération du Pôle Européen de Développement
2, rue de Lexy / CS 11432 Réhon / F - 54414 LONGWY
tél. : (+33) (0)3 82 26 03 20 - fax : (+33) (0)3 82 23 73 30

Intercommunale pour le Développement Economique Durable de la Province de Luxembourg (Idelux)
98, Drève de l'Arc-en-Ciel / B - 6700 ARLON
tél. : (+32) (0)63 23 18 11 - fax : (+32) (0)63 23 18 95
dde@idelux-aive.be / www.idelux-aive.be

Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy (CCAL)
2, rue de Lexy / CS 11432 Réhon / F - 54414 LONGWY
tél. : (+33) (0)3 82 26 03 00 / fax : (+33) (0)3 82 26 03 01
ccal.direction@cc-longwy.fr / www.ccal-longwy.fr

Syndicat Intercommunal KORDALL (SIKOR)
Hôtel de Ville de Pétange / Place J-F. Kennedy
BP 23 / L - 4701 PETANGE
tél : (+352) 50 12 51 341 - fax : (+352) 50 43 96
mail@sikor.lu / www.sikor.lu

Agence d'Urbanisme Lorraine-Nord (AGAPE)
2, rue de Lexy / CS 11432 Réhon / F - 54414 LONGWY
tél. : (+33) (0)3 82 26 03 20 / fax : (+33) (0)3 82 23 73 30
agape@agape-ped.org

Centre d'Etudes de Populations, de Pauvreté et de Politiques Socio-Economiques / International Networks for Studies in Technology, Environment, Alternatives, Development (CEPS/INSTEAD)
44, rue Emile Mark / BP 48 / L - 4501 DIFFERDANGE
tél : (+352) 58 58 55-1 / fax : (+352) 58 55 60
secretariat@ceps.lu / www.ceps.lu

www.agglo-ped.org
contact@agglo-ped.org